

CONGES BONIFIES ET ALORS ?

La CGT Pénitentiaire se devait de réagir depuis la diffusion d'un document faisant mention d'un profond changement concernant les congés bonifiés.

En effet, un droit qui nous semblait immuable dans la fonction publique viendrait à être modifié selon les points suivants :

- Départ tous les deux ans ;
- Sur-rémunération du traitement durant le congé bonifié dûe à la cherté de la vie ;
- Abolition des congés compensateurs ;
- Non remise en cause du droit à congé bonifié pour les expatriés travaillant dans les DOM.

D'autres points sont également évoqués dans le document qui réduisent le congé bonifié à un mois et modifient du coup énormément de choses.

Ces modifications annoncées révoltent la CGTPénitentiaire qui d'ores et déjà s'est rassemblée le 1^{er} février dernier afin de débattre de l'action à venir pour contrer ces attaques scélérates contre un droit qui touche uniquement les fonctionnaires travaillant en hexagone et non ceux exerçant dans les départements d'Outre-Mer.

Malheureusement, cela ne fait qu'entretenir l'éternel débat depuis le début, du pourquoi eux et pas nous !!

Nous pouvons ainsi dire que ce projet ne fait absolument pas l'unanimité, car il est encore une fois unilatéral et en défaveur des agents et des familles de ces mêmes originaires.

Le collectif DOM confédéral appelle donc ses militants et tous les salariés de la fonction publique à organiser des Assemblées Générales afin de coordonner la prochaine action à prévoir en vue de préserver ce droit de la fonction publique qui est bien mise à mal par le gouvernement en place !

La CGT Pénitentiaire appelle tous ses militants, ses sympathisants concernés par ce droit, et tous les autres à la solidarité afin de soutenir et faire bloc contre toutes attaques du droit de la fonction publique dans sa globalité !!

Montreuil, le 07 février 2019.